

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

AESH : face aux attaques, amplifions la mobilisation !

Des dizaines de rassemblements ont eu lieu dans toute la France ce mercredi 6 février pour revendiquer un statut et de meilleures conditions de travail pour les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et le ministère a reçu les organisations syndicales.

Le ministère n'a apporté aucune réponse lors de l'audience aux revendications exprimées par les organisations syndicales.

Alors que le gouvernement martèle que la scolarisation des élèves en situation de handicap est une priorité, SUD éducation s'étonne du peu de moyens qui sont mis en œuvre. C'est avec inquiétude que nous attendons les annonces du gouvernement prévues le 11 février suite à la concertation qu'il a lancée. Si une maigre avancée est à prévoir avec l'annonce de l'instauration de contrats de trois ans pour remplacer les contrats à l'année des personnels AESH, le gouvernement souhaite imposer le multi-employeur aux AESH, ce qui constituerait une dégradation des conditions de travail et une méconnaissance de leurs compétences.

En effet, les AESH subissent des bas-salaires aggravés par des temps incomplets imposés. Aujourd'hui un-e AESH qui travaille pendant 20h par semaine avec des élèves en situation de handicap gagne à peine 600 euros et les temps d'autoformation et de coordination avec les autres membres de l'équipe éducative ne sont pas rémunérés. Ces moments doivent être compris dans le temps de travail des AESH qui doivent voir leur salaire augmenter. Au contraire, en imposant aux AESH d'être employé-e-s à la fois par l'Éducation nationale pour le temps scolaire et par les Collectivités Territoriales pour le temps périscolaire, l'État refuse de reconnaître les missions pédagogiques et le travail fourni par les AESH.

SUD éducation revendique la titularisation de tou-te-s les AESH : l'accompagnement des élèves en situation de handicap constitue un métier qui doit être encadré par un statut de titulaire impliquant une véritable formation, des droits quant aux affectations, des recrutements à temps complet, l'accès aux mêmes primes et indemnités que les autres personnels comme la prime acquise au titre de l'éducation prioritaire à laquelle n'ont aujourd'hui pas droit les AESH.

SUD éducation appelle tou-te-s les AESH et plus largement tou-te-s les personnels de l'éducation nationale à se mobiliser pour refuser la précarité croissante dans l'Éducation nationale qui compte à présent 25 % de personnels contractuels ! Gagnons la titularisation de tou-te-s les AESH !